

## Questions de sécurité sociale destinées aux anciens

Par **florianne**, le **17/06/2008** à **22:03**

Bonjour

Les gens qui ont la quarantaine, de près ou de loin (mais pas trop quand même), ont-ils été contraints de s'inscrire à la mutuelle étudiante ou ont-ils pu conserver, en le prouvant, leur régime de sécurité sociale actuelle ?

Cela se destine aux gens de mon âge et surtout aux mamans au foyer.

Je n'ai pas du tout envie de changer de régime de sécurité sociale. Je me trouve très bien là où je suis. Et, si je lâchais tout, ce serait la croix et la bannière pour reprendre ensuite.

Merci pour vos petits conseils.

Flo

Par **Camille**, le **18/06/2008** à **08:10**

Bonjour,

Ne vous inquiétez pas.

Plus de 28 ans, non seulement vous n'avez plus d'obligation mais vous n'y auriez pas droit même si vous le vouliez. Donc...

Par **Kem**, le **18/06/2008** à **08:40**

Rha je suis vexée par l'intitulé de ton sujet !

Moi aussi on m'a obligée à prendre la sécu étudiante pour pouvoir m'inscrire à la fac !

D'ailleurs faut que je fasse mon dossier pour le remboursement de la cotisation (près de 200 € quand même, zut alors).

En fait donc j'ai conservé mon régime salarié. Y'a eu un petit bug au niveau de la caisse primaire mais en deux coups de fil c'était réglé. J'ai toujours perçu mes remboursements correctement : juste un blocage pour l'accès au serveur internet et téléphonique pour

connaître les relevés de remboursement (qui parvenaient toujours par voie postale).

Donc, no stress.

Le dossier de remboursement doit s'adresser à l'URSSAF, avec toutes les preuves pour démontrer que j'étais bien salariée pendant toute la durée de l'année scolaire (de octobre à septembre).

:wink:

Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **18/06/2008** à **10:36**

Bonjour

Merci de m'avoir rassurée.

Flo